

DOMAINE 2 : COMMUNICATION ET COLLABORATION

Compétence 2.3 Collaborer

De quoi s'agit-il ? (Décret n°2019-919 du 30 août 2019)

Collaborer dans un groupe pour réaliser un projet, co-produire des ressources, des connaissances, des données, et pour apprendre (avec des plateformes de travail collaboratif et de partage de document, des éditeurs en ligne, des fonctionnalités de suivi de modifications ou de gestion de versions...).

Références au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

- Utiliser des outils numériques pour échanger et collaborer (Domaine 2 – Coopération et réalisation de projets)
- Utiliser les espaces collaboratifs et apprendre à communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres (Domaine 2 – Outils numériques pour échanger et communiquer)

Thématiques et mots-clés associés (Pix)

Modalités de collaboration et rôles ; applications et services de partage de document et d'édition en ligne ; versions et révisions ; droits d'accès et conflit d'accès ; gestion de projet ; droit d'auteur ; vie connectée ; vie privée et confidentialité.

Niveaux de maîtrise des compétences numériques et repères pour enseigner

Niveau 1

- Utiliser un dispositif d'écriture collaborative

Niveau 2

- Utiliser un dispositif d'écriture collaborative adapté à un projet afin de partager des idées et de coproduire des contenus

Niveau 3

- Utiliser un service numérique adapté pour partager des idées et coproduire des contenus dans le cadre d'un projet

Niveau 4

- Animer ou participer activement à un travail collaboratif avec divers outils numériques

Niveau 5

- Organiser et encourager des pratiques de travail collaboratif adaptées aux besoins d'un projet